

Assurance Vie universelle

Votre guide de l'assurance Vie universelle RBC^{MC}



Assurances



À l'intérieur

Qu'est-ce que l'assurance Vie universelle RBC ?	3
L'assurance Vie universelle RBC me conviendrait-elle ?	3
En quoi ce produit peut-il m'être utile ?	3
Comment puis-je adapter la couverture à mes besoins ?	4
Avenants facultatifs	5
Puis-je bénéficier de différentes options de paiement pour mon assurance vie ?	6
Puis-je décider du montant à verser à la police ?	6
Quels sont mes choix de placement ?	9
Que dois-je faire pour que la valeur capitalisée de ma police augmente encore plus rapidement ?	10
Puis-je modifier mes options de dépôt à intérêt ?	12
Qu'entend-on par « placement fiscalement avantageux » ?	12
Comment puis-je optimiser mon épargne placée dans des instruments fiscalement avantageux ?	12
Comment puis-je utiliser les fonds que j'ai accumulés dans ma police ?	13

L'assurance Vie universelle RBC procure la sécurité dont vous avez besoin pour vivre pleinement votre vie.

La plupart des gens connaissent les avantages fiscaux liés aux placements dans des instruments tels que le régime enregistré d'épargne-retraite (REER) ou le compte d'épargne libre d'impôt (CELI). La plupart d'entre eux sont également conscients de l'importance de l'assurance vie, qui protège les êtres chers et prévoit le versement d'une prestation au décès de l'assuré. Cependant, peu de personnes savent qu'il est possible de regrouper au sein d'un même produit des placements fiscalement avantageux et des assurances. Ce produit, c'est l'assurance vie universelle.

Vous trouverez dans le présent guide des réponses aux questions les plus courantes sur l'assurance vie universelle. Elles vous aideront à déterminer si ce produit pourrait vous convenir.



Parce qu'elle procure à la fois une assurance, des placements fiscalement avantageux et des options de couverture souples, l'assurance Vie universelle RBC peut répondre à la plupart de vos besoins financiers les plus importants.

Qu'est-ce que l'assurance Vie universelle RBC ?

L'assurance Vie universelle RBC est une assurance sur la vie, mais avec ceci de différent : toutes les primes que vous versez sont déposées dans un compte à intérêt intégré à la police et fructifient à l'abri de l'impôt aussi longtemps qu'elles y demeurent.

L'assurance Vie universelle RBC me conviendrait-elle ?

L'assurance Vie universelle RBC contribue à vous procurer la tranquillité d'esprit propre à l'assurance tout en vous donnant la possibilité de placer vos fonds de façon fiscalement avantageuse. Optez pour les avantages de l'assurance vie universelle si vous :

- avez besoin d'une assurance vie ;
- êtes financièrement à l'aise et désirez vous attacher à accumuler votre actif ;
- désirez consolider vos assises financières déjà solides ;
- versez déjà le maximum des cotisations annuelles à vos REER ;
- désirez des rendements fiscalement avantageux pour vos fonds non enregistrés ;
- approchez l'âge de la retraite et désirez vous attacher à préserver votre patrimoine.

En quoi ce produit peut-il m'être utile ?

Parce qu'elle procure à la fois une assurance, des placements fiscalement avantageux et des options de couverture souples, l'assurance Vie universelle RBC peut répondre à vos besoins financiers les plus importants.

À votre décès, la police prévoit le versement d'un capital-décès non imposable pouvant servir à :

- **Aider à protéger le niveau de vie de votre famille.** Le capital-décès de la police peut servir à rembourser des dettes (l'hypothèque grevant la maison familiale, par exemple) et à générer un revenu à long terme fiable.
- **Transmettre le patrimoine familial à la génération suivante.** À votre décès, vos placements, votre entreprise familiale, tout bien immobilier que vous possédez en sus de votre résidence principale (résidence secondaire, par exemple) et vos fonds enregistrés peuvent donner lieu à des impôts. La prestation non imposable versée par l'assurance vie universelle peut servir à acquitter ces impôts ainsi que tout autre impôt découlant de votre succession, de sorte que votre actif sera préservé et que la génération suivante pourra recevoir, intact, votre patrimoine, le chalet familial ou votre entreprise.
- **Faire un legs à votre organisme de bienfaisance préféré.** Vous pouvez désigner un organisme de bienfaisance comme bénéficiaire d'une partie ou de la totalité du capital-décès.

Au cours de votre vie, la valeur capitalisée de la police s'accumule à l'abri de l'impôt, vous procurant ainsi une source de fonds éventuelle que vous pouvez utiliser pour :
- **Rehausser votre revenu de retraite.** Vous pouvez accéder à la valeur capitalisée de votre police de diverses façons à tout moment de votre vie dans le but de rehausser votre revenu de retraite.

- **Vous procurer une sécurité financière en cas de maladie ou d'invalidité.** Dans certaines circonstances particulières, votre assurance Vie universelle RBC peut vous verser un revenu si jamais vous tombez gravement malade.

Comment puis-je adapter la couverture à mes besoins ?

L'un des principaux avantages de l'assurance Vie universelle RBC est sa souplesse. Il est possible de modifier le montant des primes et de la couverture au besoin, de manière à adapter la police à vos besoins en constante évolution.

Options de couverture

L'assurance Vie universelle RBC peut être établie sur une seule tête ou sur plusieurs têtes à la fois.

- **L'assurance conjointe premier décès** prévoit le versement d'une prestation au premier décès, de sorte que les êtres chers et les jeunes familles peuvent toucher un revenu de remplacement et éviter le fardeau d'un prêt hypothécaire élevé ou d'une autre dette importante au décès du principal soutien de famille.

Ce genre de couverture comporte également un droit qui permet au survivant de souscrire une nouvelle police au cours des 60 jours suivant le premier décès sans avoir à justifier son assurabilité. Le survivant est automatiquement assuré au titre d'une assurance vie temporaire pendant la période de 60 jours suivant le premier décès ou jusqu'à ce qu'il souscrive la nouvelle police.

- **L'assurance conjointe dernier décès** prévoit le versement de la prestation au dernier décès. Cette prestation peut servir à régler les impôts sur les gains de capital ou d'autres frais liés à la succession.

Il est possible de structurer ce genre de couverture de manière qu'un capital-décès anticipé correspondant à une partie de la valeur capitalisée de la police soit versé au premier décès et que le capital-décès comme tel de la police soit payé au dernier décès.

- **Si, un jour, vous avez davantage besoin** de préserver votre patrimoine que de protéger votre revenu, vous pouvez remplacer votre assurance conjointe premier décès par une assurance conjointe dernier décès en tout temps après la cinquième année d'assurance.

Options de capital-décès

L'assurance Vie universelle RBC vous permet de choisir un capital-décès offrant une protection uniforme ou une protection croissante.

- La formule **protection uniforme** prévoit le versement d'un capital-décès égal au montant de votre couverture ou, si elle est plus élevée, à la valeur capitalisée de votre police. Il s'agit d'un choix économique et tout indiqué si vous ne prévoyez pas que vos besoins en matière de protection changeront

avec le temps parce que plus la valeur capitalisée de votre police augmentera, plus le montant d'assurance de votre police et vos coûts diminueront. Inversement, si la valeur capitalisée de votre police diminue en raison de la conjoncture des marchés ou parce que vous effectuez un retrait, vos coûts augmenteront.

Cette option peut se révéler tout à fait indiquée si vous poursuivez comme principal objectif d'accumuler des fonds à l'abri de l'impôt tout en bénéficiant d'un montant de protection fixe et que vous n'avez pas l'intention de retirer des fonds de votre police.

- La formule **protection croissante** prévoit le versement d'un capital-décès égal au montant de votre protection majoré de la valeur capitalisée. Il s'agit d'un choix judicieux si vous prévoyez que vos besoins en matière de couverture augmenteront (en raison de la croissance de votre entreprise ou de la valeur de votre succession, par exemple) ou si vous accordez autant



d'importance à la capitalisation de votre actif à l'abri de l'impôt qu'à l'assurance.

Cette option peut très bien vous convenir si vous avez optimisé vos cotisations de REER et cherchez d'autres moyens de différer le paiement de vos impôts. Elle est particulièrement recommandée si vous pensez avoir besoin de retirer des fonds de votre police en tout temps avant le versement du capital-décès.

Si vos besoins évoluent, vous pouvez modifier votre option de capital-décès en tout temps après la deuxième année contractuelle, tel qu'il est indiqué dans la police.

Avenants facultatifs

Vous pouvez ajouter d'autres garanties à votre police d'assurance Vie universelle RBC lorsque le besoin se présente :

- Ajoutez une **assurance temporaire** en tout temps, sans frais de police supplémentaires, pour répondre à des besoins temporaires, par exemple pour assurer à coût abordable un prêt d'entreprise ou un prêt hypothécaire.
- Assurez vos enfants au moyen d'un **avenant d'assurance temporaire pour enfants**. Ils pourront transformer leur couverture plus tard sans avoir à justifier leur assurabilité.
- Ajoutez une garantie en **cas de décès accidentel**, en sus du montant de base de la police.
- Bénéficiez d'une exonération de vos frais et primes et maintenez votre police en vigueur en cas d'invalidité.



Protection financière contre l'imprévu

Personne ne s'attend à devenir invalide ou à obtenir un diagnostic de maladie terminale, mais, malheureusement, cela se produit. Pour mieux vous protéger, vous et votre famille, contre les conséquences financières de ces événements, l'assurance Vie universelle RBC vous procure les « prestations du vivant » suivantes :

- **Prestation d'invalidité.** Puisée à même la valeur capitalisée de votre police en cas de maladie ou de blessure accidentelle, la prestation d'invalidité est versée une fois par année aussi longtemps que vous (ou une autre personne assurée, au titre d'une assurance conjointe) êtes invalide. Votre conseiller peut vous fournir un complément d'information sur les quatre définitions d'invalidité ainsi que sur les exclusions susceptibles de s'appliquer.
- **Avance pour motif de compassion.** Si vous êtes atteint d'une maladie en phase terminale, vous pouvez demander une avance pour motif de compassion pouvant aller jusqu'à 250 000 \$ ou 50 % du capital-décès de votre police.

Vous pouvez également souscrire un **avenant d'exonération des primes** du payeur afin d'assurer le maintien en vigueur de votre police en cas de décès ou d'invalidité du payeur.

En outre, vous pouvez modifier votre couverture en fonction de vos besoins en constante évolution :

- en réduisant le montant de votre couverture ou en demandant une hausse de votre protection ;
- en remplaçant une personne assurée au titre de la police par une autre ;
- en échangeant une assurance conjointe contre une ou plusieurs polices établies sur une seule tête, sous réserve des conditions de votre police ;
- en adjoignant un avenant facultatif lorsque vous en avez besoin.

Certaines de ces modifications peuvent exiger une justification d'assurabilité.

Puis-je bénéficier de différentes options de paiement pour mon assurance vie ?

Oui. L'assurance Vie universelle RBC met à votre disposition des modes de paiement souples pour la couverture dont vous avez besoin. Vous disposez d'un choix de trois options du coût d'assurance :

- **L'option du coût d'assurance croissant annuellement** est une option de « tarification à la carte ». Les primes sont plus faibles au début, de sorte qu'une plus grande portion de celles-ci est affectée à la valeur capitalisée de la police. Cette option peut parfaitement convenir si vous êtes pressé d'accroître la valeur capitalisée de la police et désirez tirer pleinement profit des avantages fiscaux qui vous sont offerts.
- **L'option du coût d'assurance uniforme jusqu'à 100 ans** est une option de « paiement anticipé ». Une prime minimale est fixée pour la durée de la police. Cette option peut très bien convenir si votre horizon de placement n'est pas suffisamment éloigné pour envisager l'accumulation de votre actif et si vous désirez plutôt optimiser le capital-décès de la police à des fins de planification successorale.
- **Vous pouvez également opter pour les deux solutions.** Vous pouvez

choisir l'option du coût d'assurance croissant annuellement pour constituer la valeur capitalisée de votre police pendant les premières années, puis passer à l'option du coût d'assurance uniforme jusqu'à 100 ans en tout temps après la deuxième année contractuelle. Ce changement entraînera une hausse de vos primes, car votre nouveau taux du coût d'assurance uniforme jusqu'à 100 ans sera déterminé en fonction de l'âge que vous aurez atteint au moment du changement.

Tous les taux sont établis d'après des montants de couverture variant de 100 000 \$ à plus de 10 millions de dollars. Les taux sont garantis pour la durée de la couverture, du moment que la police demeure en vigueur et que vous ne demandez aucune modification à celle-ci. Si vous ne fumez pas, menez une vie saine et avez des antécédents familiaux positifs, vous pouvez être admissible à des taux préférentiels.

Puis-je décider du montant à verser à la police ?

Oui. Votre police d'assurance Vie universelle RBC vous permet de choisir le montant de la prime que vous y affectez, entre le montant minimal nécessaire au maintien en vigueur de la police et le montant maximal nécessaire à la préservation du statut d'exemption fiscale de la police. Le montant de la prime minimale est précisé dans votre police. La prime maximale change tous les ans en fonction de la valeur capitalisée de la police.





L'assurance Vie universelle RBC met à votre disposition des modes de paiement souples pour la couverture dont vous avez besoin.



Une solidité et une stabilité dignes de confiance

Gérant la plus vaste famille de fonds communs de placement au Canada, RBC Gestion d'Actifs® a obtenu les prix de la « Meilleure famille de fonds d'obligations » en 2009 et du « Meilleur groupe de fonds » en 2007 et 2008 au Canada décernés par Lipper Inc. Ces prix prestigieux s'inscrivent dans le cadre d'un programme mondial d'événements tenus par Lipper dans 21 pays pour souligner les fonds et les familles de fonds qui parviennent régulièrement à dégager de solides rendements corrigés du risque par rapport à leurs fonds et familles de fonds comparables.

Vous disposez d'un choix complet quant à la fréquence et à l'affectation de vos primes – vous pouvez les régler annuellement ou mensuellement par débit préautorisé, et vous pouvez décider comment votre argent sera placé.

Nous prélevons une taxe sur chaque prime, puis nous affectons le solde aux options de dépôt à intérêt de votre police. Chaque mois, nous prélevons une somme suffisamment élevée pour couvrir le coût d'assurance et les frais de police garantis de 10 \$ par mois.

Quels sont mes choix de placement ?

L'assurance Vie universelle RBC vous offre un vaste choix d'options de dépôt à intérêt pour vous permettre de créer un portefeuille convenant parfaitement à vos besoins. Parmi vos choix, vous disposez d'une option de dépôt à intérêt quotidien et d'une variété d'options de dépôt à intérêt garanti, comportant chacune une garantie d'intérêt minimal ainsi qu'un éventail d'options de dépôt à intérêt variable liées à un indice de référence reconnu.

Dans le cas des options de dépôt à intérêt variable, le rendement est lié à un indice boursier canadien, américain ou international ou à un fonds commun de placement ou un portefeuille géré par des professionnels de RBC Gestion d'Actifs, de sorte que vous pouvez participer aux rendements du marché sans investir directement dans l'indice ou le fonds commun de placement sous-jacent. Comme la valeur des

Aperçu des options de placement

Options de dépôt à intérêt fixe

Option de dépôt à intérêt quotidien

Portefeuille à moyen terme

Portefeuille à long terme

1 an

3 ans

5 ans

10 ans

Options de dépôt à intérêt variable liées à un indice

Actions canadiennes, liées à l'indice de rendement global S&P/TSX 60

Titres canadiens des services financiers, liés à l'indice plafonné des services financiers S&P/TSX

Titres canadiens de l'énergie, liés à l'indice plafonné de l'énergie S&P/TSX

Actions américaines, liées à l'indice de rendement global S&P 500

Actions européennes, liées à l'indice de rendement global S&P Europe 350

Options de fonds à intérêt variable

Portefeuille prudence sélect RBC®

Portefeuille équilibré sélect RBC

Portefeuille de croissance sélect RBC

Portefeuille de croissance dynamique sélect RBC

Fonds canadien de revenu à court terme RBC

Fonds d'obligations RBC

Fonds d'obligations étrangères RBC

Fonds équilibré RBC

Fonds équilibré mondial RBC

Fonds d'actions canadiennes RBC

Fonds canadien de dividendes RBC

Fonds américain de dividendes RBC

Fonds nord-américain de croissance RBC

Fonds d'actions 100 % canadiennes O'Shaughnessy RBC

Fonds d'actions américaines RBC

Fonds de valeur américain O'Shaughnessy RBC

Fonds de sociétés américaines à moyenne capitalisation RBC

Fonds mondial de croissance de dividendes RBC

Fonds d'actions internationales O'Shaughnessy RBC

placements sous-jacents peut fluctuer, les options de dépôt à intérêt variable peuvent davantage convenir si vous disposez d'un horizon de placement suffisamment éloigné pour favoriser l'accumulation de l'actif. Vous ne devez pas perdre de vue non plus l'incidence des fluctuations des taux de change sur vos rendements si vous choisissez une option de dépôt à intérêt variable liée à un indice ou un fonds comportant des titres étrangers.

Ces options de dépôt à intérêt sont énumérées dans le tableau de la page précédente. Votre conseiller peut vous aider à choisir un ensemble d'options de dépôt à intérêt qui convient à vos besoins et à votre tolérance au risque. Étant donné que vos objectifs personnels et financiers peuvent changer, il est conseillé de réviser votre profil annuellement pour vous assurer qu'il répond toujours à vos besoins.

Que dois-je faire pour que la valeur capitalisée de ma police augmente encore plus rapidement ?

L'assurance Vie universelle RBC est offerte selon deux formules – une avec bonis d'intérêts, l'autre sans. Votre conseiller peut vous aider à choisir la formule qui vous convient le mieux. Une fois la police établie, il n'est pas possible de changer de formule.

L'assurance Vie universelle RBC avec bonis d'intérêts offre un boni d'intérêts simple, calculé à un taux annuel effectif de 1,5 % de la valeur capitalisée de la police. Il est garanti que ce boni sera porté au crédit de votre compte sans que vous ayez quelque condition que ce soit à remplir. Mieux encore, il n'y a aucune période d'attente à respecter. Nous commençons à verser

le boni d'intérêts dès le premier mois de votre couverture.

Cette option peut constituer un choix judicieux si vous investissez principalement dans des options à intérêt garanti et que vous prévoyez une hausse sensible des taux obligataires.

L'assurance Vie universelle RBC est le même contrat d'assurance sans les bonis d'intérêts. Les frais de gestion quotidiens applicables aux options de dépôt à intérêt de ce contrat sont considérablement moins élevés, ce qui donne lieu à un taux d'intérêt créditeur supérieur. Cette option peut constituer un choix judicieux si vous investissez principalement dans des options de dépôt à intérêt variable et désirez profiter de frais de gestion quotidiens plus faibles.





Visitez www.rbcassurances.com/rendements pour obtenir un complément d'information sur les options de dépôt à intérêt offertes dans le cadre de votre police Vie universelle RBC, ainsi que leurs frais de gestion quotidiens.

Puis-je modifier mes options de dépôt à intérêt ?

Oui. En fait, les spécialistes recommandent aux investisseurs de revoir leurs objectifs financiers au moins une fois l'an. Votre conseiller peut vous aider à passer votre police en revue et à évaluer la pertinence d'y apporter des modifications. Vous pouvez modifier l'affectation de vos primes futures ou transférer des fonds entre les options de dépôt à intérêt jusqu'à quatre fois par année contractuelle sans frais supplémentaires. À noter qu'un redressement de la valeur marchande peut s'appliquer si vous retirez des fonds d'une option de dépôt à intérêt garanti.



Qu'entend-on par « placement fiscalement avantageux » ?

Tout comme dans le cas d'un REER, les intérêts accumulés au sein de votre police demeurent à l'abri de l'impôt aussi longtemps que sont respectées les limites applicables à l'exemption fiscale conférée par la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Le report du paiement de l'impôt permet à votre police de croître plus rapidement qu'un placement assujéti à l'impôt. Nous gérons soigneusement votre police afin de nous assurer qu'elle préserve son statut d'exemption fiscale. Au besoin, nous pouvons :

- accroître le montant de la couverture de façon à augmenter le montant de l'exemption. Tout accroissement du montant de la couverture entraîne une augmentation du coût de votre assurance. Lorsque l'augmentation n'est plus nécessaire au maintien du statut d'exemption fiscale de votre police, nous réduisons le montant de la couverture et le coût d'assurance en conséquence. Vous pouvez refuser toute augmentation d'office du montant de couverture sur votre proposition d'assurance ou au cours des 30 jours suivant l'augmentation ;

- transférer des fonds de la police à un compte subsidiaire, où ils fructifieront à un taux d'intérêt quotidien. Étant donné que le compte subsidiaire ne fait pas partie de la police comme telle, ces intérêts sont imposables. Nous transférerons des fonds au compte subsidiaire chaque fois qu'une augmentation d'office du montant de couverture ne suffira pas à préserver le statut d'exemption fiscale de votre police, ou lorsque vous refuserez ces augmentations. Si, au cours des années ultérieures, nous déterminons que votre police comporte un montant inutilisé aux fins de l'exemption fiscale, nous transférerons de nouveau les fonds du compte subsidiaire à votre police ;
- retirer des fonds du compte d'intérêt en garantie et les affecter en remboursement de l'avance, si vous avez contracté une avance sur police.

Comment puis-je optimiser mon épargne placée dans des instruments fiscalement avantageux ?

Vous pouvez optimiser la croissance à l'abri de l'impôt de votre police en affectant autant de primes que vous le pouvez à votre police pendant les premières années et en choisissant l'option d'accumulation de l'actif. Cette caractéristique particulière nous permet de diminuer le montant de votre couverture en deçà du montant initial, à concurrence du montant de couverture minimal nécessaire à la croissance optimale des fonds à l'abri de l'impôt.

Le choix de cette option permet de maintenir vos coûts d'assurance le plus bas possible de manière à favoriser la croissance maximale de la valeur capitalisée de votre police. Vous pouvez préciser de combien vous désirez réduire le montant de votre couverture au cours de toute année et indiquer le montant minimal de la couverture que vous désirez conserver.

Vous pouvez changer votre option de préservation du statut d'exemption fiscale en tout temps sur présentation d'une demande écrite, tel qu'il est décrit dans votre police.

Comment puis-je utiliser les fonds que j'ai accumulés dans ma police ?

Vous pouvez accéder à la valeur capitalisée de votre police de diverses façons.

- **Effectuez un retrait d'espèces.**

Vous pouvez retirer des fonds sur présentation d'une demande écrite

en tout temps. Le montant minimal du retrait est de 500 \$. À noter que votre retrait influera sur le montant du capital-décès de votre police. Plus particulièrement, si votre police comporte l'option de capital-décès protection uniforme, tout retrait demandé ou toute option de police ayant pour effet de réduire la valeur capitalisée entraînera automatiquement la réduction du montant de couverture. En outre, des frais de rachat partiels pourront s'appliquer.

- **Demandez une avance sur police.**

Vous pouvez demander une avance sur la valeur capitalisée de votre police en tout temps. Le montant minimal de l'avance à taux d'intérêt variable est de 500 \$. Les intérêts sur avance sont exigibles annuellement à l'anniversaire de la police. Votre couverture au titre de la police sera réduite aussi longtemps que l'avance sera en souffrance.

- **Utilisez votre police en garantie d'un prêt bancaire.**

- **Annulez votre police.** Vous pouvez annuler votre assurance en tout temps sur présentation d'une demande écrite. Vous toucherez la valeur capitalisée de la police, déduction faite du coût d'assurance impayé et des frais de rachat applicables, le cas échéant, si vous annulez votre police au cours des premières années de votre couverture. Les frais de rachat sont précisés dans votre police. Un redressement de la valeur marchande peut également s'appliquer si vous retirez des fonds d'une option de dépôt à intérêt garanti.

Grâce à sa souplesse, à ses différentes options et à sa capacité de dégager des rendements fiscalement avantageux, l'assurance Vie universelle RBC pourrait très bien constituer une solution tout à fait appropriée à votre situation. Pour savoir comment elle peut vous aider à réaliser vos objectifs financiers tout en protégeant votre famille, communiquez avec votre conseiller en assurance dès aujourd'hui.



Assurances

Le présent guide ne constitue pas un contrat. Il a été rédigé dans le but de vous aider à comprendre les options qui vous sont offertes au titre d'une police d'assurance vie universelle. Il vous appartient de décider de la façon dont vous devez structurer vos affaires financières, notamment en ce qui a trait à votre assurance vie. Votre conseiller peut vous recommander un programme d'assurance et de placement qui vous convient.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour assurer l'exactitude de l'information présentée dans le présent guide à la date de son impression, certaines erreurs et omissions peuvent s'y être glissées. En cas de divergence, les modalités de votre police ont préséance. Vous pouvez obtenir un modèle de police à l'adresse www.rbcassurances.com/exempledepolice.

Assureur : Compagnie d'assurance vie RBC.

® / ^{MC} Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada, utilisée(s) sous licence. VPS95008